

Ce respect de soi-même entraîne le respect de l'enfance. Et un maître qui respecte véritablement les enfants se gardera bien de les frapper dans un mouvement d'impatience. Les châtimens corporels, sauf de rares exceptions, avilissent plutôt l'élève qu'ils ne le corrigent de ses défauts.

Enfin la dignité professionnelle exige de la part de l'instituteur et de l'institutrice de se conduire loyalement à l'égard des confrères.

Celui qui dénigre ses collègues ou offre ses services à *meilleur marché*, déshonore la profession d'instituteur. L'engagement au rabais ! voilà ce qu'il faut dénoncer bien haut. Elle est vraiment honteuse la conduite de telle institutrice qui obtient la direction d'une classe en sacrifiant ses talents, sa santé, sa dignité pour un prix inférieur à celui que reçoit celle dont elle convoite le poste. Lorsque l'on a le moindre souci de sa dignité professionnelle, on ne jette pas ainsi un confrère sur le pavé.

Faisons bien notre devoir, tout notre devoir, et le succès couronnera sûrement nos efforts.

Respectons-nous nous-mêmes, respectons l'enfance, et nous serons grands à nos propres yeux.

Réjouissons-nous des succès de ceux de nos confrères qui travaillent avec ardeur et persévérance ; ne les jalouons pas ; ne laissons pas l'envie entrer dans notre âme ; ne cherchons pas à rabaisser ceux qui se sont honnêtement élevés, car ils sont l'honneur de la profession.

Enfin, soyons ce que nous devons être, c'est-à-dire de véritables instituteurs de la jeunesse chrétienne, et la dignité professionnelle sera sauve.

C.-J. MAGNAN,
Directeur.

Maisons d'école

§ 1.— Voici l'hiver qui arrive, et c'est surtout à cette époque de l'année que vous devez voir à ce que ces maisons soient chauffées convenablement, de manière à conserver la santé de vos enfants et des instituteurs et des institutrices qui les habitent.

On a de la difficulté à faire comprendre à certaines Commissions l'obligation qui leur incombe de veiller à l'entretien de la maison d'école. Le froid pénètre quelquefois par la porte ou par les fenêtres ; la cave est mal égouttée et malsaine, le plancher mauvais, et il peut en résulter de graves inconvénients qu'il serait pourtant facile d'éviter, si on prenait en sérieuse considération les lettres nombreuses que j'écris pour obvier à ce triste état de choses.

Les réglemens du Conseil de l'Instruction publique, qui ont force de loi, sont pourtant lucides et bien explicites, et les commissaires ne sauraient les méconnaître ou les ignorer sans manquer gravement à leur devoir.